

# E FOOT 38

PROCÈS VERBAL  
N° 535



SAISON 2021 - 2022



**JOURNAL OFFICIEL**  
DU DISTRICT DE L'ISÈRE DE FOOTBALL



LE FOOT EN ISERE MOI J'ADHERE



# TABLE DES MATIERES

Nos Partenaires



## CETTE SEMAINE :

<b>SECRETARIAT ADMINISTRATIF</b> .....	<b>3</b>
<b>COMMISSION D'APPEL</b> .....	<b>4</b>
<b>COMMISSION DES ARBITRES</b> .....	<b>7</b>
<b>COMMISSION DELEGATIONS</b> .....	<b>9</b>
<b>COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION</b> .....	<b>11</b>
<b>COMMISSION FEMININES</b> .....	<b>12</b>
<b>COMMISSION F.M.I</b> .....	<b>14</b>
<b>COM. FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE</b> .....	<b>16</b>
<b>COMMISSION FUTSAL</b> .....	<b>19</b>
<b>COMMISSION DES REGLEMENTS</b> .....	<b>20</b>
<b>STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS</b> .....	<b>23</b>
<b>COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE</b> .....	<b>24</b>
<b>COMMISSION TECHNIQUE</b> .....	<b>25</b>
<b>COMMISSION SPORTIVE</b> .....	<b>28</b>

## COORDONNÉES DISTRICT

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN  
 38360 SASSENAGE  
 TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62  
 EMAIL : [district@isere.fff.fr](mailto:district@isere.fff.fr)

ETHIQUE	04 76 26 87 70
SECRETARIAT	04 76 26 82 90
TRESORIER	04 76 26 82 92
APPEL	04 76 26 87 72
ARBITRES	04 76 26 82 94
DISCIPLINE	04 76 26 82 97
TERRAINS	04 76 26 82 95
FEMININES	04 76 26 87 73
ENTREPRISES-FUTSAL	04 76 26 87 74
REGLEMENTS	04 76 26 82 96
SPORTIVE	04 76 26 87 71
STATUT DE L'ARBITRAGE	04 76 26 87 75
TECHNIQUE	04 76 26 82 99

## SECRETARIAT ADMINISTRATIF

**Mardi 7 Décembre 2021**

### TRESORERIE

#### FORFAIT JOURNEE

**Amende 32 €**

**Du 4 Décembre 2021**

VER SAU	U20D2
GJ LA SAVOYARDE	U15FA8D2

#### FORFAIT APRES TIRAGE COUPE U13

**Amende 32 €**

**Du 4 Décembre 2021**

Challenge U13 Festival Isère

VERSOUD 2  
BOURG OISANS

### CLUBS NON A JOUR DE TRÉSORERIE AU 15 NOVEMBRE 2021

#### 17-3 – Procédures et Sanctions :

- a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Les clubs ci-dessous se voient retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leurs équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet **le 30 Novembre 2021** :

526561 BIZONNES ES (sous réserve d'encaissement)

533035 VILLENEUVE AJAT

534255 ESTRABLIN (sous réserve d'encaissement)

560872 FF ECHIROLLES

- b) Si 5 semaines après l'émission du relevé de compte initial le club est toujours en défaut de paiement, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements d'un retrait de 3 points supplémentaires au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat avec classement. Cette sanction de 3 ou 6 points est alors notifiée au club par courrier électronique avec accusé de réception et par le site Internet du District. Les clubs ci-dessous se voient retirer 3 (trois) points supplémentaires au classement concernant toutes leurs équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 08 Novembre 2021

Les clubs ci-dessous se voient retirer 3 (trois) points **supplémentaires** au classement concernant toutes leurs équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet **7 décembre 2021** :

533035 VILLENEUVE AJAT (sous réserve d'encaissement)

560872 FF ECHIROLLES (sous réserve d'encaissement)

E-mails Commissions	
APPEL	<a href="mailto:appel@isere.fff.fr">appel@isere.fff.fr</a>
ARBITRES	<a href="mailto:arbitres@isere.fff.fr">arbitres@isere.fff.fr</a>
DELEGATIONS	<a href="mailto:delegations@isere.fff.fr">delegations@isere.fff.fr</a>
DISCIPLINE	<a href="mailto:discipline@isere.fff.fr">discipline@isere.fff.fr</a>
FOOT ENTREPRISE	<a href="mailto:foot-entreprise@isere.fff.fr">foot-entreprise@isere.fff.fr</a>
FUTSAL	<a href="mailto:futsal@isere.fff.fr">futsal@isere.fff.fr</a>
REGLEMENTS	<a href="mailto:reglements@isere.fff.fr">reglements@isere.fff.fr</a>
SPORTIVE	<a href="mailto:sportive@isere.fff.fr">sportive@isere.fff.fr</a>
STATUT ARBITRAGE	<a href="mailto:statutsarbitrage@isere.fff.fr">statutsarbitrage@isere.fff.fr</a>
TERRAINS	<a href="mailto:terrains@isere.fff.fr">terrains@isere.fff.fr</a>
FEMININES	<a href="mailto:feminines@isere.fff.fr">feminines@isere.fff.fr</a>
ETHIQUE ET PREVENTION	<a href="mailto:ethique@isere.fff.fr">ethique@isere.fff.fr</a>

Autres E-mails	
District	<a href="mailto:district@isere.fff.fr">district@isere.fff.fr</a>
Président	<a href="mailto:herve.giroud-garampon@isere.fff.fr">herve.giroud-garampon@isere.fff.fr</a>
Vice-Président Délégué	<a href="mailto:michel.vachetta@gmail.com">michel.vachetta@gmail.com</a>
Trésorier	<a href="mailto:fciceron@isere.fff.fr">fciceron@isere.fff.fr</a>
Comptabilité	<a href="mailto:comptabilite@isere.fff.fr">comptabilite@isere.fff.fr</a>
Responsable administrative	<a href="mailto:ebelot@isere.fff.fr">ebelot@isere.fff.fr</a>
Conseiller Technique Fédéral	<a href="mailto:tbartolini@isere.fff.fr">tbartolini@isere.fff.fr</a>
Educateur Sportif	<a href="mailto:dcazanove@isere.fff.fr">dcazanove@isere.fff.fr</a>
CTD - DAP	<a href="mailto:jhugonnard@isere.fff.fr">jhugonnard@isere.fff.fr</a>

## COMMISSION D'APPEL

**Mardi 07 Décembre 2021 à 18h00**

### **Procès-Verbal N°535**

Président : MONTMAYEUR Marc

Présents : SCARPA Vincent, BRAULT Annie, MONTMAYEUR Marc, TRUWANT Thierry

Excusés : RACLET Chrystelle, REMLI Amar, FERNANDES Carlos, EL RHAFFARI Reda, BONNARD Christophe, FRANZIN Didier, MAZZOLENI Laurent, BLANC Aline

### **Note aux clubs**

Pour chaque appel :

Merci de bien vouloir noter les informations suivantes :

**Match** : catégorie, niveau, poule et date du match

**Motif** (s) de l'appel - date de parution et numéro PV



## COURRIERS CLUBS RECUS

USVO, ISLE ABEAU FC

## CONVOICATIONS

### Dossier 21-22-012R : Match U17, D1, poule B du 17/10/21, U.S.V.O / TOUR ST CLAIR

**Appel du club de l'U.S.V.O** en date lundi 6 décembre 2021 contestant les décisions prises par la commission départementale des règlements dans son dossier n°11 lors de sa réunion du mardi 30 novembre, parue au PV n° 534 du jeudi 2 décembre 2021

Appel portant sur : match perdu par pénalité à l'équipe de l'U.S.V.O

l'U.S.V.O (-1 (moins un) point 0, (zéro) but)

TOUR ST CLAIR ( 3 (trois) points, 0 (zéro) but)

**L'audition aura lieu le mardi 11 janvier 2022 à 18h30**

Les personnes sont convoquées par la boîte mail des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

### Dossier 21-22-013D : Match U15, D1, poule B du 20/11/21, GIERES / ISLE D'ABEAU

**Appel du club de l'ISLE D'ABEAU** en date samedi 4 décembre 2021 contestant les décisions prises par la commission départementale de discipline dans son dossier n°21/10/18 lors de sa réunion du mardi 30 novembre, parue au PV n° 534 du jeudi 2 décembre 2021

Appel portant sur : suspension éducateur 4MF, amende 45 euros

**L'audition aura lieu le mardi 11 janvier 2022 à 19h15**

Les personnes sont convoquées par la boîte mail des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.



## AFFAIRE REGLEMENTAIRE – NOTIFICATION

**DOSSIER N°21 22-006R : Appel du club du JARRIE CHAMP en date 05/11/21 contestant la décision prise par la commission départementale des règlements lors de sa réunion du 02/11/2020 parue au PV n° 530 DU 04/11/21**

Match JARRIE CHAMP / FC2A Coupe Isère Fabrice MARCHIOL du 31/10/21

Appel portant sur les motifs suivants : Le club de JARRIE-CHAMP est amendé de la somme de 75 € pour ne pas avoir complété la F.M.I.

La commission départementale d'appel s'est réunie le mardi 30 novembre 2021 au siège du district de l'Isère de football, dans la composition suivante :

En présence de,

M. MONTMAYEUR Marc – Président, M. MAZZOLENI Laurent, Mme BRAULT Annie, Mme BLANC Aline, M. EL RHAFFARI Réda, M. SCARPA Vincent, M. BONNARD Christophe, M. FRANZIN Didier – Membres

Excusés : Mme RACLET Chrystelle, M. REMLI Amar, M. FERNANDES Carlos-représentant de la commission des arbitres, M. TRUWANT Thierry,

Pour le club de JARRIE CHAMP

Mr GASPARUTTO Didier, licence n°2510467337 Président, régulièrement convoqué

Pour la Commission F.M.I. : Mr MALLET Marc, responsable FMI du D.I.F, licence n°2529404515 régulièrement convoqué

L'appelant ayant pris la parole et ayant clos l'audition, les personnes auditionnées, les représentants des instances n'ayant pris part, ni aux délibérations, ni à la décision.

Considérant que l'appel a été formé dans les conditions de temps et de forme prescrites à l'article 190 des règlements généraux de la F.F.F

Après rappel des faits et de la procédure,

Considérant la décision de la commission des règlements, d'amender le club de JARRIE CHAMP de 75 euros pour



ne pas avoir rempli la F.M.I comme le prévoit l'art 37bis des R.G du District de l'Isère «Pour toutes les rencontres de ces compétitions à 11, l'utilisation de la F.M.I. est obligatoire », complétée par les procédures techniques éditées par la commission FMI et publiées sur le site du District afin d'expliquer la marche à suivre pour compléter cette F.M.I quelle que soit la situation du match (joué, non-joué ou reporté).

Considérant que lors des réunions d'avant saison organisées par le D.I.F, suivies par le club de JARRIE CHAMP comme l'atteste la fiche de présence signée par le dirigeant et l'éducateur de l'équipe 1 de ce club, un rappel de l'article et de la procédure a été donné et visionné par le biais d'un power point aux personnes présentes.

CONSIDERANT les informations fournies par le club de JARRIE CHAMP, déclarant avoir prévenu dans les délais impartis le District, les officiels et l'adversaire de leur forfait pour la rencontre citée en référence, informations vérifiées grâce aux échanges mails avec le District, mais ne pas avoir rempli la F.M.I comme le prévoit le R.G du D.IF.

CONSIDERANT les déclarations du représentant de la commission des règlements chargé de la F.M.I précisant la réglementation et résumant la règle par la formule suivante qui synthétise l'ensemble des éléments de procédures et permet une compréhension plus aisée de la procédure : « après la synchronisation des rencontres du clubs sur la tablette, si une rencontre apparait, elle doit obligatoirement être complétée quel que soit le statut du match ».

CONSIDERANT que cette obligation est régulièrement rappelée dans les PV de la commission F.M.I et que les règlements ne prévoient pas de déroger à l'obligation de remplir la F.M.I dans le cas d'un forfait.

CONSIDERANT qu'il résulte de la jurisprudence administrative, mais également du simple bon sens, que les Fédérations sportives, comme d'ailleurs leurs organes déconcentrés que constituent les Ligues régionales et les Districts, ont l'obligation de respecter les dispositions réglementaires qu'elles ont elles-mêmes édictées ; que la décision de la Commission des Règlements correspond à une stricte application des règlements et toute décision contraire reviendrait à accorder une dérogation à des dispositions réglementaires alors que la possibilité d'y déroger n'est pas expressément prévue par le Règlement

PAR CES MOTIFS, la commission d'Appel CONFIRME la décision de la commission des règlements pour dire.

- Amende 75 Euros pour le club de JARRIE CHAMP pour ne pas avoir complété la F.M.I de la rencontre citée en référence.

S'agissant d'une affaire réglementaire ce dossier reste susceptible d'appel devant de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football suivant les modalités des articles 182,188 et 190 des R.G. de la F.F.F

Le Président de séance  
Marc MONTMAYEUR

Le secrétaire de séance  
Thierry TRUWANT



## COMMISSION DES ARBITRES

**MARDI 07 décembre 2021 à 18h00**

**Procès-Verbal N°535**

Président : SABATINO Joseph

Présents : LALO Aboubakar, KODJAJANIAN Jean Marie, VAGNEUX Luc, TREVISAN Ludovic, AKYUREK Mustafa, YUKSEL Ferdinand, DOUVILLE Eric.

[arbitres@isere.fff.fr](mailto:arbitres@isere.fff.fr)

### NOTES AUX ARBITRES

**Important : Pour que vos indisponibilités soient prises en compte, les arbitres doivent obligatoirement cocher les cases District et Ligue sur MyFFF.**

### RAPPEL AUX ARBITRES

Il est rappelé aux arbitres l'obligation de faire un rapport en cas d'exclusion, faits de jeux, reserve technique, et ont pour obligation d'être présents aux auditions des commissions du district (discipline et appel )

- Rapport non conforme : amende 10 €
- Rapport non envoyé : amende 30 €
- Absence à audition sans justificatif : amende 50 €

**Il est demandé également aux arbitres de s'appliquer dans la rédaction des rapports disciplinaires. Certains écrits souffrent d'un manque de clarté qui rend difficile la compréhension dudit rapport.**

**LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST STRICTEMENT INTERDIT DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF (circulaire 4.02 juillet 2014) Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires**

**La CDA demande aux arbitres officiant en féminine de faire respecter le règlement ci-dessus**

### RAPPEL – INDEMNITES ARBITRAGE COMPETITIONS DE DISTRICT

> FONCTIONNEMENT DE LA PEREQUATION :

La péréquation est applicable sur les catégories seniors masculins de la D1 à la D3 et jeunes U20D1 et U17D1.

> Pour les autres catégories (coupes incluses hors finales), les frais d'arbitrage sont à répartir par moitié entre les deux clubs.

### INFORMATIQUE

La CDA a entamé l'informatisation des données (fiches de renseignement, transfert des dossiers, archives...) pour faciliter le travail des dossiers des arbitres. Un panel se chargera de cette lourde opération dans les meilleurs délais.

## TUTORATS

Candidatures reçues : 2ème session

ST ALBIN Laurent BRIOUA Mourad – HOCINE Halime –VIVIEN Arnaud –FARKAS Léo –ROUSSILLON Alain- NASRI Riad- BEN EL HADJ Zied – DURSUN Ayhan- ANAR AKDIM Kamel –AUGUSTE Denis - BESSAOUD Amar- BOU-ZOUZOU Amar – GIROUD Raphael HAMILA Salem – LEVYN David THEVENIN Cyril – URBAIN Cédric – AKYUREK Mustafa – LHUILLIER Ludovic – DESTRAS Patrick – BENMAHREZ Mohamed – CHOKOL Ahmad – DAPPEL Didier – AKSOY Emre-

Rapports reçus tutorats/ (règlement après réception des 4 rapports de tutorat)

## DESIGNATIONS :

Veuillez noter les coordonnées des désignateurs du District de l'Isère

Nom	Catégorie	Téléphone	Courriel
FARKAS Leo	Ligue adultes, D1- D2 - ASSISTANTS	07-85-98-74-44	<a href="mailto:designation.isere@gmail.com">designation.isere@gmail.com</a>
YUKSEL Ferdinand	D3-D4- D5 – FEMININES	06-17-14-62-03	<a href="mailto:yuksel.ferdinand@gmail.com">yuksel.ferdinand@gmail.com</a>
GUIRADO-PATRICO Nathan	U20 ligue et district	06 21 31 09 49	<a href="mailto:designateur-u20-38@outlook.fr">designateur-u20-38@outlook.fr</a>
CUSANNO Stéphane	U 17 + U15	06-46-41-36-44-	<a href="mailto:designateursjeunesarbitres38@hotmail.com">designateursjeunesarbitres38@hotmail.com</a>
AKYUREK Mustafa	Foot entreprise, Futsal	06-58-92-79-30	<a href="mailto:Mustaky38@yahoo.fr">Mustaky38@yahoo.fr</a>

## FORMATIONS : FIA 2021-2022 :

2ème formation : 08-15-22 janvier 2022- formation administrative 29 janvier 2022 :

[Devenir Arbitre ! Le calendrier des formations initiales arbitres. – Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football \(fff.fr\)](#)

## COURRIERS ARBITRES

Changements N° Téléphone : CORBEL Severin : 06 50 27 20 11 : VAZ Edouard : 06 22 36 44 81

ABDELKADER Achraf , CHAMMY Jamal : Transmis au responsable.

BALLET Florent : transmis au désignateur ; Bon rétablissement.

CHAMMY Badr : Lu et Noté.

CHAARI Hassen : Lu et noté





## NOTE AUX ARBITRES

Les clubs nous font remonter que beaucoup d'arbitres ne sont pas joignables. **Vous devez impérativement envoyer à vos clubs un numéro de téléphone en mode diffusable .**

Merci aux clubs de faire le nécessaire.

Un club doit pouvoir vous joindre en toutes circonstances.

## COURRIERS CLUBS

Absence d'arbitres : Fc Charvieu. Transmis pour enquête et suite à donner.

St Lattier, Seyssins : Lu et noté

## RAPPEL AUX CLUBS

**RAPPEL – INDEMNITES ARBITRAGE COMPETITIONS DE DISTRICT > FONCTIONNEMENT DE LA PEREQUATION : La péréquation est applicable sur les catégories seniors masculins de la D1 à la D3 et jeunes U20D1 et U17D1. > Pour les autres catégories (coupes incluses hors finales), les frais d'arbitrage sont à répartir par moitié entre les deux clubs**

Aux clubs qui ne sont pas concernés par la caisse de péréquation, merci de faire le nécessaire pour régler les arbitres en fin de rencontre.

**Les clubs doivent impérativement prévenir les officiels de match** en cas d'annulation ou report d'un match pour différents motifs.

### ATTENTION

#### LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

#### L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES T'ES SUR LA TOUCHE

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.

## COMMISSION DELEGATIONS

**Mardi 7 Décembre 2021 à 18H**

### Procès-Verbal N°535

Président : CICERON Fabien

Présents : CICERON Fabien, DUTCKOWSKI Yohan,

Absents : HESNI Mohammed, AGACI Franck

**PRESIDENT** : CICERON FABIEN Portable : 06 33 54 57 25

**DESIGNATEUR DELEGUES** : DUTCKOWSKI Yohan Portable : 06 07 56 46 55

**Permanence Commission** : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 16h à 20h00

Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

**E-mail** : [delegations@isere.fff.fr](mailto:delegations@isere.fff.fr)

## DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

**Pour le championnat** : la demande doit être faite 1 mois avant la date de la rencontre.

**Pour les coupes** : la demande dans les 5 Jours qui suivent le tirage des rencontres.

## Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer : L'heure et le lieu de la rencontre.

Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District *DOCUMENTS*, Trombinoscope des Délégués.

## Information aux délégués :

Pensez à bien saisir vos indisponibilités sur votre compte myfff.

Vos rapports doivent être saisis **au plus tard 24h** après votre match.

## Mesures COVID pour les délégués

Il est demandé à tous les délégués de se déplacer avec leur masque et de respecter l'ensemble des gestes barrières ainsi que les mesures de distanciation sociales.

Les délégués doivent porter le masque dès leur arrivée au stade et le garder durant l'intégralité de la rencontre jusqu'à leur départ du stade

Il est aussi demandé à tous les délégués de mettre en place l'organisation de la vérification des pass sanitaires auprès **de toutes les personnes présentes sur la feuille de match**.

## Désignations :

WEEK END DU 11 ET 12 DECEMBRE 2021				
<i>Catégorie</i>	<i>Club recevant</i>	<i>Club visiteur</i>	<i>Délégué désigné</i>	<i>Répartition des frais</i>
FEMININE U18	GUC FF	USVO	MORE CLAUDE	FRAIS AUX DEUX CLUBS
SENIORS D1 POULE A	VILLENEUVE	VERSOUD	SOUDANI HAMID	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D1 POULE A	TOUR ST CLAIR 2	MURETTE	VELOSO JOSE	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D1 POULE A	EYBENS 2	GIERES 2	BOUHAZAMA KAMEL	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D1 POULE A	ST CASSIEN	SASSENAGE	MALLET MARC	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D1 POULE A	VALLEE GRESSE 2	FC2A	EL RAFFARI REDA	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D1 POULE A	BALMES NORD ISERE	ASIEG	BOULORD JM	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D1 POULE B	COTE ST ANDRE 2	VEZERONCE	MORE CLAUDE	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D1 POULE B	ECHIROLLES 3	CROLLES	LAZAAR SAMID	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D1 POULE B	MOS3R 2	REVENTIN	BLANCHEFLEUR BERNARD	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D1 POULE B	ESTRABLIN	NIVOLAS	HUGOT DANIEL	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D1 POULE B	ST MAURICE EXIL	FORMAFOOT	BLANCHEFLEUR BERNARD	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D1 POULE B	JARRIE CHAMP	CHARVIEU 2	DUTCKOWSKI YOHAN	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D1 POULE B	ST MARTIN D HERES	VALLEE GUIERS 2	SOUDANI HAMID	CAISSE DE PEREQUATION

## COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

**Mardi 07 Décembre 2021 à 18h00**

### Procès-Verbal N° 535

Président : M. Mallet  
Présents : M. Montmayer  
Excusés : J.P Bert ; F. Agaci

#### **COURRIER**

O. VILLEFONTAINE : suite au match BEAUVOIR contre VILLEFONTAINE

#### **RECIDIVE CLUBS**

Les clubs ont reçu l'information sur la boîte mail officielle du club dès la parution de la sanction et le PV de la commission éthique a repris ces informations tout au long de la saison.

Les clubs suivants restent concernés par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club :  
Artas Charantonay ; Pont de Claix ; Villeneuve ; Seyssinet ; Tour Saint Clair ; Asp Bourgoin ; Crolles ; Vallée de la Gresse ; Eybens ; Sassenage ; Domarin ; Nivolas ; Abbaye ; Turcs de Grenoble ; Oyeu ; Deux Rochers

Les clubs suivants restent concernés par les obligations de l'article 62.2.2 :  
Domarin ; Villeneuve ; Vallée de la Gresse ; Sassenage ; Sessynet ; Artas Charantonay ; Grésivaudan ; Deux Rochers ; Abbaye

**Pour rappel ces clubs devront avoir fait les formations et les certifications avant la date du 31 Mars 2022 , les informations nécessaire leurs ont été données lors de l'A.G du 3 Juillet 2021**

#### **CHALLENGE CLAUDE MONTPIED**

Note aux responsables des équipes U15D1 et U17D1

Pensez à commencer de remplir les documents pour le Challenge Claude Montpied vous trouverez le règlement du Challenge Sportivité Jeunes ainsi que la fiche Challenge sur le site du District dans Document puis Ethique et Prévention puis Saison 2021-2022 puis Sportivité Seniors et Jeunes

#### **BONUS MALUS**

Le bonus-malus seniors est à jour au PV numéro 534 sur le site du District de l'Isère Football

#### **RAPPEL SUR LE BONUS MALUS**

**Article 62-2-2 des règlements généraux du District concernant le Bonus/malus**.....

.....Les clubs **peuvent contrôler régulièrement leurs** décomptes et prendre ainsi rapidement contact avec la Commission Ethique du District de l'Isère de Football afin d'obtenir d'éventuelles informations ou précisions, ou après contrôles, d'éventuelles modifications

#### **DELEGUES CLUBS**

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de licence** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

**Nous vous validerons les vignettes dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.**

## Listes reçues ce jour et validées

Abbaye ; Artas ; Ascol foot38 ; Asieg ; Balmes Nord.Isère ; Batie Montgascon ; Beaucroissant ; Beaurepaire ; Beauvoir Royas ; Biliou ; Bourbre ; Cassolard ; Chabons ; Charvieu ; Chirens ; Collines ; Corbelin ; Creys-Morestel ; Deux Rochers ; Dolomieu ; Domarin ; Domène ; EG2F ; Estrablin ; Faramans ; Formafoot ; Frogès ; Gieres ; Goncelin ; Izeaux ; Jarrie Champs ; La Batie Divisin ; La Murette ; Lauze ; L.C.A ; Liers ; Manival ; Miribel ; Moirans ; MOS3R ; Notre Dame de Mesage ; O.N.D ; Oyeu ; Pays Alleverd ; Poisat ; Pont de Claix ; Reventin ; Rives ; Ro-Claix ; Ruy Montceau ; Seyssinet ; Seyssins ; St André le Gaz ; St Etienne de Crossey ; St Geoires en Valdaine ; St Georges de Commiers ; St Hilaire de la cote ; St Joseph de Riviere ; St Lattier ; St Marcellin ; St Martin d'Herès ; St Paul de Varces ; St Quentin Fallavier ; Sud Isère ; Tignieu ; Tullins ; Tunisiens St Martin Hères ; Turcs de Grenoble ; Uni Foot ; USVO ; Vallée Bleue ; Vareze ; Vallée de l'Hein ; Vareze ; Velanne ; VerSau ; Vezeronce ; Vinay ; Voiron Moirans ; Vourey sport.

## Listes reçues ce jour et NON VALIDEES

Cessieu ; Cheyssieu ; Claix ; Cremieu ; Crolles ; ECBF ; Eyzin Pinet ; La Cote St André ; St Martin d'Uriage ; Seyssins ; Tullins ; Villefontaine

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District

## COMMISSION FEMININES

### Réunion du Mardi 7 décembre 2021

#### Procès-verbal n°535

Président : Jacques Issartel

Présents : Gérard Bouat, Thierry Truwant

**LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST STRICTEMENT INTERDIT DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF (circulaire 4.02 juillet 2014)**

**Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements**

Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

Tout manquement constaté sur l'application de cet article sera traité par la commission des règlements

**Courriers :** LA MOTTE SERVOLEX, G U C, GT A C N D, E S TARENTOISE, EDOUARD FROGER, IZEAUX, BOURBRE, DOMARIN, VALMONTAISE, LIERS, MIRIBEL, COLLINES, EYBENS, DOMENE, ENTENTE FOOT ETANGS, CLAIX, NIVOLET, BARBERAZ, MOIRANS, F F ECHIROLLES, VALLEE DE LA GRESSE, RACHAIS, GT LA SAVOYARDE, AIX, ST PIERRE SPORT, REVENTIN, ESTRABLIN,

## RAPPEL

Tous les courriers concernant le foot FEMININ sont à adresser à La COMMISSION FEMININES  
Merci de bien vouloir noter les informations suivantes :Catégorie, Niveau, Poule et date du match

**Bien penser à envoyer vos courriers par l'adresse mail officielle de votre club**



## TERRAINS NON-TRACES / DUREE DES MATCHS

### RAPPEL

Les terrains pour les compétitions à 8 doivent être tracés ou être matérialisés par des cônes, piquets de coins en place.

La durée des matchs est de 2 x 45 Mn (8 et 11)

Suite à diverses remontées ou observations d'absence de traçage et de temps de jeu, la Commission des règlements a été avisée, en cas de nouveau manquement, le club fautif sera convoqué et sanctionné.

**La participation à un championnat implique le respect des règlements**

ATTENTION

**La F M I sera opérationnelle dès la 1<sup>o</sup> journée de la 2<sup>e</sup> phase, la non-utilisation de celle-ci sera passible d'une amende de 75 €,**

**Cela concerne les championnats seniors à 8, U18 et U15**

Les tablettes ne sont pas fournies par le district

Lorsque le match n'est pas joué, bien penser à faire la tablette en marquant match non joué

### PASS SANITAIRE

Si le pass sanitaire n'est pas effectué par un des 2 clubs, l'autre équipe peut refuser de jouer le match et en avisera les commissions règlements et féminines.

## FEMININES SENIORS A 11

D1 J 9

LA MOTTE SERVOLEX – MISTRAL 14 H 30 RAOUL VILLIOT à LA MOTTE SERVOLEX

## CHAMPIONNAT U15

D1 CROLLES – VALLEE DE LA GRESSE 10H à CROLLES

D2

Poule A : Inversion LA ROCHETTE – SUD ISERE 12 h stade M REY à LA ROCHETTE

Poule B :

Le club de BELLEY ayant eu l'accord du district de l' Ain remplace l' exempt

GT LA SAVOYARDE – NIVOLET 14H30 stade des marais rue du stade à LAISSAUD

Poule C :

GT TOUR ST CLAIR – GT ACND 2 13 H stade des MURIERS à NIVOLAS

## CHAMPIONNAT U 18

RACHAIS – PAYS D' ALLEVARD 12 h stade ALBERT BATTEUX à MEYLAN

GUC – USVO 15h30 stade de Villeneuve

SUD ISERE – FC2A 16H30 à LA MURE

## CHALLENGE MONTPIED U15 / U18

Le challenge MONTPIED qui récompense les équipes U15 et U18 débutera lors de la 2<sup>e</sup> phase

Pour les différentes modalités, renseignements sur le site

Onglet : Ethique et Prévention puis

Fiche de la sportivité

Fiche challenge

Pensez-y, de belles récompenses vous attendent



## FESTIVAL U13

Pensez à vous inscrire dès maintenant pour le challenge U 13 avant le 9 Janvier.

Selon le nombre d'équipes, il y aura un tour de cadrage le 29 Janvier

Les ententes sont acceptées mais ne pourront participer à la finale régionale

Club Inscrit :

G U C

## U 12

Les prochains plateaux auront lieu le 11 Décembre

Organisation

Site de 5 équipes : 4 rencontres de 15 Mn sans pause coaching

Site de 4 équipes : 3 rencontres de 15 Mn sans pause coaching

Les hors-jeu sont déterminés à la ligne médiane

## PLENIERE :

Suite aux conditions actuelles, celle-ci sera organisée samedi 22 janvier 09 h30 au District de l'Isère de Football.

Le Président

**J. Issartel 06 34 87 23 55**

## COMMISSION F.M.I

**Mardi 7 Décembre 2021 à 18h00**

**Procès-Verbal N° 535**

Président : M. Mallet

Présents: M Montmayeur ; JM Boulord

Excusés : F Ciceron

### RAPPEL IMPORTANT

La FMI doit être faite que le match soit joué, non joué

En cas de forfait ou de match reporté, l'équipe recevable doit faire la FMI le jour même du match

**La commission rappelle à tous les clubs que la récupération des rencontres et le chargement des données doit se faire **impérativement** au plus tard à 10h le jour du match**

### FMI - RAPPEL IMPORTANT DE DÉBUT DE SAISON

Il est important de faire quelques rappels en matière d'usage de la FMI pour sensibiliser les clubs et notamment les éventuels nouveaux dirigeants.

#### 1. **DERNIÈRE VERSION DE L'APPLICATION (pas de changement)**

- Play Store : 3.9.0.0
- Apple Store : 3.9.0

## 2. PARAMÉTRAGE UTILISATEURS / ÉQUIPES

**ATTENTION => Le paramétrage des utilisateurs FMI a été réinitialisé. Toutes les associations utilisateurs / équipes ont été remises à blanc !**

=> Les correspondants Footclubs des clubs doivent donc ressaisir **obligatoirement** le bon paramétrage des comptes des utilisateurs FMI avant les premiers matchs :

- Profil
- Gestionnaire feuille de match informatisée
- **Équipe affectée**

**Les utilisateurs qui n'ont pas d'équipe affectée, ne doivent en aucun cas avoir la case « gestion de feuille informatisée » de cocher**

The screenshot shows a web form for user characteristics. The 'Gestion feuille de match informatisée' checkbox is checked. The 'Catégorie' dropdown is set to 'Libre / Senior'. Other options include 'Gestionnaire', 'Invité', 'Organisation', 'Licences', 'Éducateurs', 'Compétitions', 'Joueurs fédéraux', 'Centre de formation', 'Projet Club', and 'D.N.C.G.'. The 'Actif' dropdown is set to 'Actif'. The 'Niveau Footclubs' is 'Utilisateur débutant' and the 'Date de dernière connexion' is '24/07/2019 16:54:52'.

## 3. MOTS DE PASSE

**ATTENTION => Les mots de passe de l'ensemble des utilisateurs Footclubs / FMI ont été réinitialisés.**

Chaque utilisateur étant amené à utiliser la FMI doit donc avoir vérifié la validité de son mot de passe **avant le jour J :**

- Pour les utilisateurs qui ont l'habitude d'accéder à Footclubs : en se connectant à Footclubs (<https://foot-clubs.fff.fr>)
- Pour les utilisateurs FMI exclusivement (Invité FMI) : en utilisant le module dédié dans la rubrique assistance de la FMI (<https://fmi.fff.fr/assistance>)

## 4. PRÉPARATION DES ÉQUIPES

- **L'ÉQUIPE RECEVANTE ET L'ÉQUIPE VISITEUSE**

La préparation des équipes doit être réalisée via l'interface web (<https://fmi.fff.fr>) **UNIQUEMENT.**

Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles sur la tablette :

- Pour les matchs du samedi => dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard
- Pour les matchs du dimanche => dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard

## 5. RÉCUPÉRATION DES RENCONTRES ET CHARGEMENT DES DONNÉES DU MATCH

- **UNIQUEMENT L'ÉQUIPE RECEVANTE**

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- Pour les matchs du samedi => entre le vendredi 22 heures et le samedi 10 heures **impérativement, puis désactiver le wifi**
- Pour les matchs du dimanche => entre le samedi 22 heures et le dimanche 10 heures **impérativement, puis désactiver le wifi**

## **IMPORTANT :**

- L'équipe recevante est en charge de la FMI c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**, il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ces ajustements.

En cas de match non joué (forfait ou report de match), **la F.M.I. doit être faite le jour même. Impossible de la faire le lendemain.**

La F.M.I. doit être envoyée impérativement avant le lundi 13h00

## COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE

**Mardi 07 décembre 2021 à 19h00**

**Procès-Verbal N° 535**

Président : Patrick MONIER

Présent : Cédric DOLCETTI

Excusé : Farid EL MASSOUDI

### **CORRESPONDANCE**

**Courriel CFSE (Commission Foot en Semaine et Entreprise) :** [foot-entreprise@isere.ff.fr](mailto:foot-entreprise@isere.ff.fr)

**63. Air Liquide, ASPTT 2 ST, CEA Grenoble :** noté, erreur terrain match de coupe (T02) du 06/12/2021 ASPTT 2 ST vs CEA. Erreur de la CFSE, match à Crolles.

**64. Brézins :** noté, match vs Deux Rochers 2 reporté (arrêté municipal). Match reporté à la semaine du 10-13/01/2022

**65. ASPTT 1 La Poste :** noté, aucun match ne sera programmé jusqu'au 10/01/2022. Les matches vs GSE (coupe 06/12/2021) et ASPTT 2 ST (13/12/2021) sont reportés à des dates ultérieures.

**66. Touvet-Terrasse :** noté, match du 29/11/2021 vs Champagnier 2 reporté à une date ultérieure (arrêté municipal).

**67. Bilieu :** noté, match du 29/11/2021 vs Saint-Martin d'Uriage reporté à une date ultérieure.

**68. Turcs de Grenoble :** noté, demande report match de coupe du 06/12/2021 vs Métropolitains.

**69. Jarrie-Champ 2 :** noté, FM.

**70. Métropolitains :** noté accord report match de coupe du 06/12/2021 vs Turcs de Grenoble. Accords équipes et CFSE pour report au 13/12/2021.

### **COORDONNEES**

**Correspondants :** <https://isere.ff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2021/11/Correspondants-2021-2022-au-10-11-2021.pdf>

Accessible sur le site : District / Pratiques / Foot en Semaine et Entreprise / Coordonnées / Correspondants\_Foot-Se-



maine-et-Entreprise\_2021-2022 (mise à jour du 10/11/2021).

**Arbitre** : Mustafa AKYUREK, 06.58.92.79.30, mustaky38@yahoo.fr, arbitres@isere.fff.fr

**Règlements** : Jean-Marc BOULORD, 06.31.65.96.77, reglements@isere.fff.fr

**Terrains, ville de Grenoble** : Dominique BOENIGEN, 06.07.24.82.69, sport-planification@grenoble.fr, dominique.boenigen@grenoble.fr

### **REUNION FOOT ENTREPRISE A 11, Réunion du 23/11/2021**

Clubs présents : Air Liquide (Cédric DOLCETTI, dirigeant), ASPTT (Farid EL MASSOUDI, président), CEA Grenoble (Nassim HALLI et Maxime MISURIELLO, dirigeants), GSE (Djamal EL-AMIRI, président, et Omar BOUTEMINE, dirigeant).

Membres de commission présents : Patrick MONIER (Foot en semaine et entreprise) et Nathan GUIRADO-PATRICIO (membre de la commission des Arbitres).

Résumé de la réunion : Tous les représentants des clubs présents veilleront à demander à leurs licenciés (dirigeants et joueurs) d'avoir un comportement et une tenue exemplaires afin de contrôler tout débordement. Il a été décidé avec la CDA d'être plus intransigeant envers tout excès.

### **COUPE NATIONALE ENTREPRISE, FOOT A 11**

**1/32<sup>ème</sup> de finale. Hospitaliers de Valenciennes (59, district Escaut) – Air Liquide (38).**

Samedi 18/12/2021, 14h00. Stade universitaire du Mont-Houy à Aulnoy-Lez-Valenciennes.

### **FOOT ENTREPRISE A 11, D1**

*Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.*

**J08. ASPTT 2 ST – ASPTT 1 La Poste** : Match du 13/12/2021 reporté à une date ultérieure.

**J08. Air Liquide – CEA Grenoble.**

Lundi 13/12/2021, 20h30. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

**J08. Exempts : ASPTT 1 La Poste, ASPTT 2 ST, GSE.**

**RJ02. ASPTT 2 ST – GSE.**

Lundi 20/12/2021, 20h30. Stade de la Dent de Crolles, Crolles.

**RJ03. CEA Grenoble – Air Liquide.**

Lundi 20/12/2021, 20h30. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

#### **Liste des matches en retard**

J01. GSE – CEA Grenoble.

J02. ASPTT 2 ST – GSE : 20/12/2021.

J03. CEA Grenoble – Air Liquide : 20/12/2021.

J03. ASPTT 1 La Poste- ASPTT 2 ST.

J04. Air Liquide – GSE.

J04. ASPTT 1 La Poste – CEA Grenoble.

J06. ASPTT 2 ST – Air Liquide.

J07. ASPTT 1 La Poste – Air Liquide.

J07. GSE – ASPTT 2 ST.

J08. ASPTT 2 ST – ASPTT 1 La Poste.

### **COUPE DE L'ISERE, FOOT A 8**

*Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.*

**T05. Turcs de Grenoble – Métropolitains.**

Lundi 13/12/2021, 20h00. Bachelard, Grenoble.

#### **Match à jouer semaine du 06 au 09/12/2021**

**Dans la mesure du possible, les matches n'ayant pu se jouer du 06 au 09/12/2021 sont reportés du 20 au 23/12/2021**

**T05. Brézins – Poisat** : match reporté.

**T05. Touvet-Terrasse – Saint-Martin d'Hères.**

**T05. Villeneuve – FCVBG (Villard-Bonnot).**

**T05. Champagnier 1 – Jarrie-Champ 2.**

**T05.** Rachais 1 – Rachais 2.  
**T05.** Billeu – Deux Rochers 1.  
**T05.** Deux Rochers 2 – Saint-Georges-de-Commiers.  
**T05.** Champagnier 2 – Fontaine Les Îles.  
**T05.** Fasson – Saint-Martin d'Uriage.  
**Match à jouer le 20/12/2021**  
**T06.** Villeneuve – Jarrie-Champ 2.

## **FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE A 8, D1**

*Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.*

### **Matches à jouer semaine du 13 au 16/12/2021**

**J06.** Abbaye – Eybens.  
**J06.** Jarrie-Champ 1 – Saint-Martin d'Uriage.  
**J06.** Saint-Martin d'Hères – Deux Rochers 1.  
**J06.** Fasson – Billeu.  
**J06.** Exempt : Métropolitains.

### **RJ05. Métropolitains – Jarrie-Champ 1.**

Lundi 20/12/2021, 20h00. Bachelard.

### **Liste des matches en retard**

J02. Billeu – Métropolitains.  
J05. Saint-Martin d'Uriage – Billeu.

## **FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE A 8, D2**

*Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.*

### **Matches à jouer semaine du 13 au 16/12/2021**

**Poule A, J06.** Jarrie-Champ 2 – Champagnier 1.  
**Poule A, J06.** Rachais 2 – Brézins.  
**Poule A, J06.** Deux Rochers 2 – Villeneuve.  
**Poule A, J06.** Exempt : Poisat.  
**Poule B, J06.** Rachais 1 – FCVBG (Villard-Bonnot) : match reporté à une date ultérieure.  
**Poule B, RJ02.** Saint-Georges-de-Commiers – FCVBG (Villard-Bonnot).  
**Poule B, RJ02.** Touvet-Terrasse – Rachais 1.  
**Poule B, J06.** Turcs de Grenoble – Fontaine Les Îles : mercredi 15/12/2021, Fontaine.  
**Poule B, J06.** Exempt : Champagnier 2.

### **Liste des matches en retard**

Poule A, J03. Champagnier 1 – Deux Rochers 2.  
Poule A, J05. Brézins – Deux Rochers 2.  
Poule B, J06. Rachais 1 – FCVBG (Villard-Bonnot) : lundi 20/12/2021 ou mardi 21/12/2021.  
Poule B, J07. FCVBG (Villard-Bonnot) – Touvet-Terrasse. Si Rachais 1 indisponible le 20/12/2021, possibilité de jouer lundi 20/12/2021 ou mardi 21/12/2021.





## COMMISSION FUTSAL

**Mardi 07 Décembre 2021 à 18h00**

**Procès-Verbal N°535**

Président : CARRETERO Christophe

Présents : CARRETERO Christophe

Excusés : SUEUR Pierre

Adresse mail de la commission : [futsal@isere.fff.fr](mailto:futsal@isere.fff.fr)

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre Mr CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01

### **COURRIERS :**

USVO : Lu et noté.

### **INFO :**

#### **Coupe départementale Futsal U13; U15; U17 et Féminines :**

Ouverture des inscriptions pour les clubs de foot libre.

**U13 :** Académie des collines : 2 équipes.

USVO : 5 équipes.

**U15 :** USVO : 2 équipes.

**U17 :** US La Murette : 4 équipes.

**Féminines Séniors :** 1 équipe.

Le FUN FUTSAL pour les équipes de U15 D1 est également reconduit cette saison.

Les feuilles de matchs doivent être scannées et transmises via footclubs dans les 48h.

### **Rappel :**

Hormis la première journée de championnat, pour tout report de rencontre la Commission Futsal et le District doivent être prévenus par Mail au moins 15 jours avant la date de la rencontre à reporter.

### **Formations:**

Formation module découverte Futsal : les 16 et 17 décembre 2021 **ANNULEE** faute de participants

### **1<sup>o</sup> journée de championnat D1 Futsal:**

**Les horaires affichés sont l'heure du début des rencontres.**

**Académie des collines / Espoir Futsal 38 :** Reporté pour cause de Coupe Nationale Futsal .

**FC Voironnais / Futsal Picasso :** Reporté à une date ultérieure.

**Merci de trouver rapidement des dates pour rattraper ces rencontres et de les communiquer à la Commission Futsal.**

### **5<sup>o</sup> journée de championnat D1 Futsal (du 29/11 au 05/12/21):**

Etoile Futsal Fontaine / Mistral Grenoble 2 : Reporté à une date ultérieure.

### **6<sup>o</sup> journée de championnat D1 Futsal (du 06/12 au 12/12/21):**

Espoir Futsal 38 / Nuxerete Fs 38 2 : Le samedi 11/12/21 à 15h00 (gymnase Municipale, St Alban de Roche).

FC Voironnais / Futsal des géants 2 : Le dimanche 12/12/21 à 15h00 (gymnase Lafaille, Coulevie).

Futsal Picasso / Futsal Voreppe : Le vendredi 10/12/21 à 20h00 (gymnase Pablo Picasso, Echirolles).

Futsal Pont de Claix / Futsal club United : Le lundi 13/12/21 à 21h00 (gymnase Victor Hugo, Pont de Claix).

Etoile Futsal Fontaine / Mistral Grenoble1 : date et heure à définir (gymnase Aristide Bergès, Seyssinet).  
Mistral Grenoble 2 / Vie et Partage 2 : Le vendredi 10/12/21 à 20h30 (gymnase Ampert, Grenoble).  
Académie des Collines / RC Alpin 2 : match inverser et joué le 28/11/21 à Moirans.

## **7° journée de championnat D1 Futsal (du 13/12 au 19/12/21):**

Futsal des géants 2 / Futsal Pont de Claix : Le mercredi 15/12/21 à 20h30 (gymnase des saules, Grenoble).  
RC Alpin 2 / Mistral Grenoble 2 : Le dimanche 19/12/21 à 19h00 (gymnase Le Vergeron, Moirans).  
Mistral Grenoble1 / Vie et Partage 2 : Le vendredi 17/12/21 à 20h30 (gymnase Ampert, Grenoble).  
Futsal club United / Futsal Picasso : Le samedi 18/12/21 à 19h00 (gymnase des collines, Chirens).  
Etoile Futsal Fontaine / FC Voironnais : Date et heure à définir (gymnase Aristide Bergès, Seyssinet).  
Futsal Voreppe / Espoir Futsal 38 : Le samedi 18/12/21 à 19h00 (gymnase L'Arcade, Voreppe).  
Nuxerete Fs 38 2 / Exempt.  
Exempt / Académie des Collines.

## **8° journée de championnat D1 Futsal (du 03/01 au 09/01/22):**

FC Voironnais / Académie des Collines : Le dimanche 09/01/22 à 15h00 (gymnase lafaille, Coublevie).  
Futsal Pont de Claix / Espoir Futsal 38 : Le lundi 03/01/22 à 21h00 (gymnase Victor Hugo, Pont de Claix).  
Futsal des géants 2 / Futsal Picasso : Le mercredi 05/01/22 à 20h30 (gymnase des saules, Grenoble).  
Mistral Grenoble1 / Nuxerete Fs 38 2 : Le vendredi 07/01/22 à 20h30 (gymnase Ampert, Grenoble).  
RC Alpin 2 / Exempt.  
Futsal club United / Mistral Grenoble 2 : Le samedi 08/01/22 à 19h00 (gymnase des collines, Chirens).  
Futsal Voreppe / Etoile Futsal Fontaine : Le samedi 08/01/22 à 19h00 (gymnase Pigneguy, Voreppe).  
Exempt / Vie et Partage 2.

## **Coupe départementale Futsal sénior :**

Clubs engagés à ce jour :

Futsal Picasso ; Futsal Pont de Claix ; Mistral Grenoble 1 ; Espoir Futsal 38 ; Futsal des géants ; Nuxerete Fs 38 ;  
Académie des Collines.

Veillez également me confirmer par mail au DIF via l'adresse mail de vos clubs vos engagements en coupe départementale futsal ainsi que vos créneaux de gymnase.

## **COMMISSION DES REGLEMENTS**

**Mardi 7 DECEMBRE 2021 à 15 h 00**

Procès-Verbal n° 535

**Président** : Jean Marc BOULORD

**Présents** : Jean Marc BOULORD

**Excusé** : Aline BLANC, Gérard ROBIN, Patrice GALLIN, Daniel HUGOT, Lucien BONO, Gilbert REPELLIN

## **RAPPEL CHAMPIONNAT U17**

Participation autorisée de 3 joueurs U18 sauf au niveau D1.

Pour les joueurs U18 participant régulièrement dans des équipes supérieures (seniors, U20), l'article 22 sera appliqué.

Par ailleurs ne peut participer au cours des dernières journées, tout joueur ayant effectué tout ou partie de plus de 5 matchs en équipe supérieure (Senior, U20).



### ATTENTE de JUSTIFICATIFS COVID

- **BOURBRE ASF / FORMAFOOT B. V. – SENIORS FEMININES - D2 – POULE A – Match du 21/11/2021**

Manque document de **FORMAFOOT B. V.**

- **NOTRE DAME DE MESSAGE – U6 ..... U15 – Matches du 28/11/2021**

Manque document de **NOTRE DAME de MESSAGE.**

Ces documents sont à retourner au secrétariat du District de l'Isère de Football : [district@isere.fff.fr](mailto:district@isere.fff.fr) avant **mardi 14 décembre 2021, délai de rigueur.**

### PASS SANITAIRE – RAPPEL

**jeudi 30 septembre 2021 : entrée en vigueur du pass sanitaire pour les 12-17 ans**

Un décret publié au *Journal officiel* le 30 septembre 2021 précise que les **personnes mineures âgées d'au moins douze ans et deux mois doivent présenter un passe sanitaire** dans les établissements, lieux, services et événements où il est exigé. Un délai de deux mois est accordé afin de permettre aux adolescents à peine âgés de 12 ans au 30 septembre 2021 de se faire entièrement vacciner contre le Covid-19. **Il est également rappelé que l'obligation de pass sanitaire s'applique à la pratique en compétition et lors des séances d'entraînement.**

### EDUCATEURS D1

**ST MAURICE EXIL** : M. FRIZON Xavier remplace M. VIRIEUX Rodolphe

**ECHIROLLES 3** : M. MICCOLI François remplace M. DJELLAL Karim

### DOSSIERS EN ATTENTE :

**N° 12 : SASSENAGE / ASIEG – U20 – D2 – POULE A - Match du 4/12/2021.**

Le club de SASSENAGE a écrit : « Je soussigné(e) **BOUSBIH DRISS** licence n° 2547377200 Capitaine du club U.S. SASSENAGEOISE F. formule des réserves sur la qualification et/ou la participation du joueur/des joueurs **HOUCINE NAIT YAHIA, RENAUD MISSIONE, ANDY RASOANAIVO**, du club A. ITALIENNE EUROPEENNE GRENOBLE, pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de 2 joueurs mutés hors période.»

Réserve confirmée par courriel en date du 6/12/2021

**N° 13 : EYBENS 3 / LE VERSOUD – U17 – D2 – POULE A - Match du 4/12/2021.**

Le club de le VERSOUD a écrit : «Je soussigné(e) **DASILVA BATISTA JOAQUIM** licence n° 2548510466 Dirigeant responsable du club F. C. VERSOUD formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club O.C. D'EYBENS, pour le motif suivant : des joueurs du club O.C. D'EYBENS sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.»

Réserve confirmée par courriel en date du 6/12/2021

### TERRAIN SUSPENDU

Considérant l'art **25-3 des Règlements Généraux du District de l'Isère de Football – Terrains suspendus:**

*Le club dont une équipe est sanctionnée de « terrain suspendu » doit trouver et proposer à la Commission sportive, pour cette équipe, un terrain de remplacement homologué disponible pour la ou les date(s) désignée(s), 5 jours francs avant la date du match par écrit. Ce terrain doit être situé à plus de 30 kilomètres de commune à commune. La rencontre se déroule à la date prévue par le calendrier et ne peut pas être inversée.*

**En cas de non-respect de ces dispositions**, la commission sportive transmet le dossier à la commission des Règlements, l'équipe sanctionnée perd le match par forfait et encourt une sanction identique.

L'équipe sanctionnée n'a pas droit à l'indemnité de déplacement.

Les éventuels frais de déplacement supplémentaires sont pour 4 véhicules entièrement supportés par le club sanctionné.

**Club : VILLENEUVE – 533035**

**EQUIPE : U17 - DIVISION : D3 - POULE : B**

Le match concerné par cette décision est prévu :

le 29 / 01 / 2022 contre le club de : VOREPPE

Par conséquent, vous êtes priés de communiquer, par mail officiel, à la commission sportive et à la commission des règlements, le lieu de cette rencontre avant le lundi 24/01/2022

<> <> <> <> <> <> <>

## CLUBS NON A JOUR DE TRÉSORERIE AU 15 NOVEMBRE 2021

### 17-3 – Procédures et Sanctions :

**a)** En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Les clubs ci-dessous se voient retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leurs équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet

**le 30 Novembre 2021 :**

**526561 BIZONNES ES (sous réserve d'encaissement)**

**533035 VILLENEUVE AJAT**

**534255 ESTRABLIN (sous réserve d'encaissement)**

**560872 FF ECHIROLLES**

**b)** Si 5 semaines après l'émission du relevé de compte initial le club est toujours en défaut de paiement, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements d'un retrait de 3 points supplémentaires au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat avec classement. Cette sanction de 3 ou 6 points est alors notifiée au club par courrier électronique avec accusé de réception et par le site Internet du District. Les clubs ci-dessous se voient retirer 3 (trois) points supplémentaires au classement concernant toutes leur équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 08 Novembre 2021

Les clubs ci-dessous se voient retirer 3 (trois) points **supplémentaires** au classement concernant toutes leurs équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le **7 décembre 2021 :**

**533035 VILLENEUVE AJAT (sous réserve d'encaissement)**

**560872 FF ECHIROLLES (sous réserve d'encaissement)**

## STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

### PLANNING WEEK-END Du vendredi 17 décembre 2021 au lundi 20 décembre 2021

#### STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.)

samedi 18 décembre 2021  
Match U15 D2  
AJA VILLENEUVE/USVO à 14h00

#### STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

samedi 18 décembre 2021  
Match U15 D2  
FC MISTRAL/FC VALLÉE GRESSE à 14h00  
dimanche 19 décembre 2021  
Match Seniors D1  
ASIEG/AJA VILLENEUVE à 14h30

#### TERRAIN CHARLES MUNCH - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHETIQUE)

samedi 18 décembre 2021  
Match U13 D3  
AS BAJATIERE/AMC POISAT 2 à 14h00

#### STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

samedi 18 décembre 2021  
Match U15 D2  
US ABBAYE/ST GEORGES DE COMMIERS à 14h00

#### STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE)

samedi 18 décembre 2021  
Match U13 D2  
FC2A 2/US ABBAYE à 13h30  
Match U13 D2  
FC2A/FC CROLLES 2 à 13h30

Match U20 D1  
FC2A/OC EYBENS à 16h30  
lundi 20 décembre 2021  
Match Foot Entreprise à 11  
ASPTT/CEA à 20h00

#### STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 18 décembre 2021  
Match U13 D4  
GF38 4/AC SEYSSINET 4 à 13h30  
Match U13 D2  
GF38 3/FC VALLÉE GRESSE à 13h30  
Match U15 D3 Filles  
GF38 3/FC ST MARTIN D'HÉRES 4 à 15h30  
Match Seniors D1  
FC2A/US SASSENAGE à 19h00  
dimanche 19 décembre 2021  
Match U18 R1  
GF38/FC VAULX EN VELIN à 13h00

#### STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 18 décembre 2021  
Match U17 D1  
USVO/AML ST MAURICE L'EXIL à 14h00

#### STADE PIERRE DE COUBERTIN (V.O) - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 18 décembre 2021  
Match U13 D2  
USVO 2/AJA VILLENEUVE à 13h30  
Match U13 D1  
USVO/AC SEYSSINET à 13h30  
Match U15 D3  
USVO 2/FC SEYSSINS 3 à 15h30



## COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

**REUNION DU MARDI 07 DECEMBRE 2021**

### Procès-Verbal N°535

Présents : Mr. M. VACHETTA, J. DA CUNHA VELOSO, F. NARDIN.

Excusés : C. FARRAT, D. FRANZIN, J. SABATINO.

### **Dossiers arbitres non à jour au 06/12/2021**

ARBITRE	CLUBS	Demande de licence Faite	Dossier médical Envoyé	Dossier médical incomplet
BEN SALEM Mahmoud	OI ST Marcellin	OUI	OUI	X
BOUKHALFA Harone		OUI	OUI	X
CHERKAOUI EL Akram	GF38	OUI	OUI	X
EKINCI Denis	FC Bourgoin-Jallieu	OUI	OUI	X
JALAMION Olivier	US La Batie Divisin	OUI	OUI	X
SABER Amara	Fc Echirrolles	OUI	OUI	X
SAID MANGA Salime	TURCS De Grenoble	OUI	OUI	X
TOUBAL Lissan	FC ST Martin d'Hères	OUI	OUI	X
WITINDI KASISI Matis	GF38	OUI	OUI	X
BERRABHA Abdelkader	Fc Vallee De La Gresse	OUI	OUI	X
<b>ARBITRES SESSION OCTOBRE 2021</b>				
AOUAD Mohammed	Fc Echirrolles	NON	OUI	
ELHASNI ALAOUI Wissale	Fc Echirrolles	NON	OUI	
GARIONE Tina	Fc Echirrolles	NON	OUI	
RAMANANTSOA Maryno	Fc Echirrolles	NON	OUI	

Le Président  
Michel VACHETTA

Le Secrétaire  
Florent NARDIN

## COMMISSION TECHNIQUE

**Mardi 7 décembre 2021**

**Procès-Verbal N°535**

Président : Samuel BOURGEOIS

### **DETECTION FUTSAL U15/U18 du SAMEDI 11 DECEMBRE 2021 A SASSENAGE**

La Commission Technique du District de l'Isère de Football organise une **DETECTION FUTSAL** :

**U15 nés en 2007 / 2008**  
**et U18 nés en 2004 / 2005 / 2006**

Celle-ci se déroulera le :

**SAMEDI 11 DECEMBRE 2021**  
au **GYMNASSE HALLE DES SPORTS JEANNIE LONGO**  
2 RUE PIERRE DE COUBERTIN - 38360 SASSENAGE.

Le RDV pour les **joueurs U14/U15 inscrits** (cf. fiche renseignements joueurs et autorisation parentale disponible sur notre site internet) : **9H30**

La fin du rassemblement : **aux alentours de 12H.**

Le RDV pour les **joueurs U16/U17/U18 inscrits** (cf. fiche renseignements joueurs et autorisation parentale disponible sur notre site internet) : **12H30**

La fin du rassemblement : **aux alentours de 15H.**

#### **RAPPEL PROTOCOLE SANITAIRE**

Nous vous informons que le **Pass sanitaire sera obligatoire.**

Pass sanitaire :

- Un certificat de vaccination avec un schéma complet
- Un test négatif de moins de 72 heures (PCR ou Antigénique)
- Un certificat de rétablissement de la Covid-19 (test PCR ou Antigénique positif datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois).

Pour plus d'informations, veuillez contacter David CAZANOVE, éducateur sportif District,  
par mail : [david.cazanove@isere.fff.fr](mailto:david.cazanove@isere.fff.fr) ou par téléphone : 06.28.42.39.51.

## LES FORMATIONS D'EDUCATEURS EN DECEMBRE 2021

### CFF4 PROJET ASSOCIATIF 9 et 10 DECEMBRE 2021 à SASSENAGE

#### Liste des éducateurs inscrits :

Nom	Club
ABDOU Ludovic	F.C. MOIRANS
BELBEY Berrabah	A. S. DU GRESIVAUDAN
BENGHEDFA Aymen	A.J. AT. VILLENEUVE GRENOBLE
COCUZZA Davy	U.S. SASSENAGEOISE F.
FARIA Joaquim	U.S. GIEROISE
FERNANDES Jeremy	C.S. VOREPPE
KACI Hassene	ST MARTIN D'HERES
MECCA Gaetan	U.S. GIEROISE
NAULEAU Cedric	F.C. COTE SAINT ANDRE
RAMOS Pascal	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
SCHREIBER Cyrille	F.C. SUD ISERE ANNULE
TLIBA Feriel	F.C. ALLOBROGES ASAFIA
VALADA Christophe	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
YOUNES Habil	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER

### FORMATION FUTSAL DECOUVERTE **ANNULEE** FAUTE DE PARTICIPANTS 16 et 17 DECEMBRE 2021 à SASSENAGE

## LES FORMATIONS D'EDUCATEURS EN JANVIER 2022

### CFF4 PROJET SPORTIF ET EDUCATIF 20 et 21 JANVIER 2022 à SASSENAGE

#### Liste des éducateurs inscrits :

Nom	Club
ABDOU Ludovic	F.C. MOIRANS
BENGHEDFA Aymen	A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE
COCUZZA Davy	U.S. SASSENAGEOISE F.
FARIA Joaquim	U.S. GIEROISE
FERNANDES Jeremy	C.S. VOREPPE
KACI Hassene	AM. TUNISIENNE ST MARTIN D'HERES
KEITA Ibrahima	OC EYBENS
MECCA Gaetan	U.S. GIEROISE



MONON Nicolas	U.S. JARRIE CHAMP
RAMOS Pascal	E.S. DE MANIVALA ST ISMIER
SCHREIBER Cyrille	F.C. SUD ISERE
TLIBA Ferial	F.C. ALLOBROGES ASAFIA
VALADA Christophe	E.S. DE MANIVALA ST ISMIER
YOUNES Habil	E.S. DE MANIVALA ST ISMIER

**INFO : LES FORMATIONS SUIVANTES SONT COMPLETES**

CFF3 -Du 07/02/2022 au 11/02/2022 U.S. BEAUREPAIROISE  
CFF1 -Du 21/02/2022 au 24/02/2022 VALLEE DU GUIERS F.C.  
CFF2 -Du 10/03/2022 au 18/03/2022 ST MARCELLIN  
CFF1 -Du 31/03/2022 au 08/04/2022 F.C. VALLEE BLEUE  
CFF1 -Du 25/04/2022 au 28/04/2022 ST EGREVE

**ATTENTION**

En application de l'article 1.2 des Règlements des certifications des diplômes fédéraux, les personnes sous le coup d'une suspension disciplinaire ne peuvent pas participer aux certifications

## COMMISSION SPORTIVE

**Mardi 07 DECEMBRE 2021 à 14h00**  
**Procès-Verbal N°535**

Président : Michel Vachetta

Présents : Annie Brault, Gérard Bouat, Bernard Buosi, Dan Marchal.

Excusé : Daniel Guillard.

Absent : Amar Remli.

BONJOUR,

J'ai effectué un rappel à l'assemblée générale des clubs du 20 NOVEMBRE 2021 l'importance pour la commission que dans vos messages adressés dans la boîte mail de la sportive soient précisés :

La catégorie :

Séniors D1 ou D2 ou D3 ou D4 ou D5 ou vétérans

U20 D1 ou D2.

U17 D1 ou D2 ou D3.

U15 A 11 D1 ou D2 ou D3.

U15 A 8.

U13 D1 ou D2 ou D3 ou D4.

La poule correspondante.

Pour les coupes précisez de quelle coupe il s'agit.

Vous correspondant des clubs vous connaissez parfaitement dans quelle catégorie et la poule où évoluent vos équipes.

Les membres de la commission passent un temps énorme pour retrouver toutes les informations.

Certains clubs ont compris cette importance d'autres n'ont pas compris cette importance ou plus grave ne tiennent pas compte de nos demandes.

Ne m'obligez pas à mettre vos mails incomplets en stand by, je suis conscient que cela peut foutre un sacré bazar mais j'assumerai.

En espérant que ce message a bien été compris par tout le monde et que cela va vite devenir quasiment parfait.

Merci de m'avoir lu.

Michel VACHETTA



## RAPPEL DES HORAIRES DE MATCH pour U6 à U20

### Article 8 - Horaires des matchs (U6 à U20)

8-1 - Les plateaux Foot Animation (U6 à U11) : Ils doivent débuter le samedi entre 12H30 et 15H30 mais peuvent être programmés à partir de samedi 10h30 avec l'accord de tous les clubs concernés et validation de la commission sportive.

8-2 – Horaires officiels pour les U13, U15, U15F, U17, U18F, U20 :

Les rencontres des jeunes U13, U15, U15F, U17, U18F, U20 ont un horaire officiel, c'est-à-dire un horaire fixé par défaut pour toutes les rencontres de la catégorie.

1. Pour les U13 : samedi à 14h00.
2. Pour les U15, U15F : samedi à 15h00.
3. Pour les U17 : samedi à 15h30.
4. Pour les U18F à 8, U20 : samedi à 16h00.
5. Pour les U18F à 11 ; dimanche à 10h00

8-3 – Horaire modifié pour les U13, U15, U15F, U17, U18F, U20 : Les rencontres peuvent avoir un horaire modifié parmi les propositions suivantes :

1. Pour les U13: Début du match le samedi de 10h30 à 11h00 et 12h30 à 17h00.
2. Pour les U15 et U15F : Début du match le samedi de 12h30 à 17h00.
3. Pour les U17, U18F (à 8 ou à 11) et U20 : Début du match le samedi de 12h30 à 18h00.

4. Pour toutes les catégories : Samedi de 10h30 à 12h00 (sauf U13 de 11h00 à 12h00) et Dimanche de 10h30 à 15h30, avec l'accord des deux clubs et validation de la commission quelle que soit la période.

8-4 – Modalités de modification de l'horaire : L'horaire officiel peut être modifié selon les modalités suivantes:

**8-4-1 - Pendant la « période verte » : Jusqu'au jeudi 23h59 de la semaine N-1, par le biais de Footclubs l'horaire est à choisir parmi ceux proposés à l'article 13-3.**

Cela ne s'applique pas pour les créneaux du dimanche où il faut l'accord des 2 clubs. 8-4-2

**- Pendant la « période orange » : A compter du vendredi 00h00 et jusqu'au mardi 12h00 par le biais de Foot-clubs avec l'accord du club avant le mardi 12h00, l'horaire est à choisir parmi ceux proposés à l'article 13-3. 8-4-3**

**- Pendant la « période rouge » : La semaine du match à partir du mardi 12h00, sur décision de la Commission Sportive sérieux et motivé L'article 45 relatif aux terrains impraticables reste évidemment applicable.**

## MESSAGE DE Mr Dominique BOËNIGEN AUX CLUBS GRENOBLOIS

Bonjour,

Je tiens à vous rappeler que les horaires de l'ensemble des matchs et plateaux se jouant sur la ville de Grenoble sont fournis par la Direction des Sports de la ville de Grenoble au District de l'Isère de Football et à la Ligue afin que l'organisation de sa planification soit cohérente au regard du nombre importants de compétitions (toutes activités sportives confondues) sur notre commune.

Il ne sera pas accepté par le District de l'Isère ainsi que la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football toutes modifications de l'horaire ou jour de compétition faite par un club de sa propre initiative.

Toutes demandes de modifications d'horaire ou de jour de compétition doit-être faite au regard des règlements fédéraux et envoyées au District de l'Isère de Football ([sportive@isere.fff.fr](mailto:sportive@isere.fff.fr)) ainsi qu'à la Direction des Sports de la Ville de Grenoble ([sport.planification@grenoble.fr](mailto:sport.planification@grenoble.fr)).

Merci pour votre compréhension.  
Sportivement.

M. Dominique BOËNIGEN  
Centre Communal Camille-Claudé  
Direction des sports  
Pôle Planification et Aides aux Clubs.

## U13

Responsable Daniel GUILLARD 06.87.34.22.88

## U15 A 8

Reprogrammation des matchs de la journée 6 du 04/12 au 18/12  
Moirans / Brezins, La Sure / St Joseph de Rivière , Cremieu / Rachais

Si des clubs sont intéressés pour jouer à 8 merci de se faire connaître pour la deuxième phase pour l'instant il y a Bourg d'Oisans et Mistral merci aux clubs jouant déjà à 8 de confirmer par mail.

Responsable Bernard BUOSI 06.74.25.85.94

## U15 A 11

D1 Reprogrammation des matchs de la journée 8 du 04/12 au 18/12

Poule A : FC2A / Tour St Clair

Poule B : Sud Isere / Crolles et Deux Rochers / St Marcellin 2

Responsable Bernard BUOSI 06.74.25.85.94

## U17

Courriers : BALMES NORD ISERE / ESTRABLIN / SEYSSINS : lus.

Le tableau des montées et descentes sera consultable sur le site en fin de semaine.

Responsable Dan MARCHAL 06.24.79.26.38

## U20

D2 Poule B : Chirens est incorporé dans cette poule et de ce fait, le calendrier a été refait. Les matchs en retard de Chirens ont été en partie programmés. Les clubs de cette poule trouveront sur le site le nouveau calendrier

Responsable Gérard Bouat 06.08.33.54.49

## SENIORS

La commission a commencé le report des matchs non joués.

La première date de report est le 19 décembre pour certaines équipes.

Regardez la programmation des rencontres sur le site.

**Je rappelle que si vous n'avez pas un arrêté municipal, vous devez obligatoirement passer par les délégués de secteurs pour reporter un match. La liste des délégués de secteur est sur le site.**

**Des clubs font des reports de leur plein gré.**

**Le règlement des terrains impraticables n'a pas changé avec le covid.**

**Attention aux matchs perdus par pénalités**

Responsable Michel Vachetta 06.25.31.32

## VETERANS

Responsable : Amar REMLI 06.28.32.60.35